

Le 25 février 2022

PAR COURRIEL
caroline.duhaime@cmm.qc.ca

Madame Doreen Assad

Mairesse de Brossard
Présidente de la Commission du développement économique, des finances et de l'emploi
Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

Objet : Commentaires de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud dans le cadre de la consultation sur le projet de Plan métropolitain de développement économique 2022-2031

Madame la Présidente,

En réponse à votre invitation à participer à la consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2022-2031, c'est avec plaisir que la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud vous transmet ces commentaires. Afin d'en faciliter la lecture, ces derniers ont été structurés en suivant l'ordonnancement des cibles, axes, objectifs et actions proposés dans le PMDE.

LES CIBLES

Pour commencer, la Table propose d'explorer deux pistes de modification dans l'établissement des indicateurs et des cibles du PMDE qui permettront de faire en sorte que « le Grand Montréal soit une économie métropolitaine productive, inclusive et verte, qui génère un niveau et une qualité de vie élevés pour l'ensemble de la population actuelle et future ».

1. La Table comprend l'idée de se comparer à l'échelle de l'Amérique du Nord étant donné la proximité géographique, toutefois elle se questionne s'il n'y avait pas lieu d'élargir cette comparaison avec d'autres régions ou grandes villes à l'international, où nous pouvons constater des similitudes d'un point de vue culturel et des choix sociétaux, par exemple quant au rôle de l'état dans le système de santé et d'éducation.
2. Considérant que la CMM vise clairement à élever la qualité de vie de la population par la diminution de notre empreinte carbone, la Couronne-Sud propose que soit explorée l'idée d'adapter à l'échelle de la métropole d'autres indicateurs. En voici des exemples qui tiennent compte d'une certaine convergence entre le développement économique et les besoins sociaux et environnementaux.
 - L'indice de bien-être économique durable (ISEW)
 - L'Indice de développement humain (IDH)

La CMM pourrait finalement considérer l'inclusion de nouveaux indicateurs qui ne sont pas d'ordre macro-économique et qui peuvent démontrer que, sur plusieurs aspects, le Grand Montréal tire son épingle parmi les grandes métropoles à l'échelle internationale.

AXE 1 : ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES

Objectif 1.1 Favoriser l'accès décarboné aux pôles d'emploi

Le PMDE indique que la CMM fera l'analyse de la desserte en transport collectif et actif des pôles d'emploi afin d'identifier les lacunes actuelles et les besoins en développement. Néanmoins, dans un souci d'efficience et afin d'avoir une analyse complète, la Couronne-Sud recommande à la CMM de mobiliser les ressources de l'Autorité régionale de transport métropolitain et des opérateurs de transport, qui pourraient avoir déjà sous la main plusieurs analyses et études des besoins pour l'accès aux pôles d'emploi en transport durable. Le PMDE n'en fait pas mention, alors que la planification et l'organisation du transport collectif reposent en grande partie sur ces entités et sur le gouvernement du Québec.

En parallèle à l'analyse de la desserte en transport, la Couronne-Sud aimerait également que le PMDE accorde plus d'attention à la mise à jour des pôles d'emploi et de leur localisation, considérant que la vision du développement de la CMM s'appuie entre autres sur la reconnaissance du caractère polycentrique de la région et sur la reconnaissance de chaque secteur comme composantes dynamiques dans le développement économique.

De plus, la CMM indique à l'action 1.1.2 vouloir collaborer avec les services de développement économique pour développer des stratégies efficaces pour outiller les entreprises pour diminuer la congestion. Nous lui recommandons de modifier le PMDE afin de voir à collaborer avec l'ARTM et les OPTC afin de développer des initiatives, des programmes ou des projets-pilotes, en partenariat avec les municipalités. Pour peu de frais, des gains intéressants en parts modales pourraient probablement être réalisés en informant de façon proactive et personnalisée les clientèles potentielles à des moments clés. Le changement de lieux d'emplois et de lieux de domiciles représente des moments clés d'ouverture pour les citoyens à revoir leurs modes de transport. Le fait de personnaliser l'information sur les alternatives en transport vers leurs lieux d'emplois et leurs lieux de domiciles permettrait de réduire les efforts pour accéder aux services. Un programme en partenariat avec les municipalités, l'opérateur de transport collectif, les commerces et industries pourrait permettre de développer des projets comme des trousseaux de bienvenue. L'apport des entreprises et leur soutien seront aussi des conditions essentielles à la réussite de cette action.

Objectif 1.2 Favoriser la transition et l'efficacité énergétiques des déplacements de marchandises

À l'action 1.2.1, la CMM entend identifier les moyens de moduler les flux logistiques. Ses travaux porteront notamment sur la mutualisation des marchandises de plusieurs industries ou entreprises dans une seule flotte pour les destinations communes, ou encore sur l'utilisation du

mode de transport le plus efficace pour différents types de trajets et marchandises (intermodalité). L'objectif est louable, mais la Table se questionne sur le niveau de faisabilité, considérant que des entreprises de transport terrestre ou des entreprises ferroviaires, en compétition sur le marché, pourraient avoir des réticences à partager certaines données et informations sensibles.

En ce qui touche l'action 1.2.2, nous proposons de la reformuler de la façon suivante : *Promouvoir le transport décarboné pour la livraison de marchandises et mobiliser le système d'innovation métropolitain*. Cette reformulation présente l'avantage d'englober l'ensemble des moyens permettant une transition énergétique du camionnage. Le transport par camion étant devenu l'une des principales sources d'émission de GES, nous comprenons la proposition du PMDE voulant faciliter la mise en place de points d'entreposage permettant la livraison de dernier km par moyen de transport décarboné, mais par quels moyens la CMM entend-elle précisément y parvenir? Des précisions devraient être apportées sur ce point.

Toujours dans cette action, il est précisé que la CMM « favorisera la mise en commun d'expertise développée au sein des différents secteurs économiques pour accélérer le développement de nouvelles technologies et renforcer leur commercialisation ». Mais en quoi ce moyen visant la mise en commun de ressources sera différent de l'action 3.2.2, où la CMM entend réunir les regroupements sectoriels de l'économie métropolitaine afin qu'ils puissent mettre en commun leurs problématiques et déterminer ensemble les projets intersectoriels à mener?

Objectif 1.3 Accroître l'efficacité énergétique des bâtiments

Dans un souci de cohérence, l'action 1.3.1 intitulée « Harmoniser les normes d'efficacité énergétique à l'échelle métropolitaine » pourrait être modifiée ou reformulée, considérant que dans la description de l'action, la CMM indique vouloir travailler avec les villes afin d'appliquer progressivement des normes d'écoresponsabilité des bâtiments. Nous visons l'harmonisation ou l'application des normes? Par ailleurs, la description pourrait être modifiée afin d'inclure des partenaires potentiels tels qu'Hydro-Québec et Recyc-Québec, qui peuvent servir de leviers et de facilitateurs pour la mise en œuvre des projets.

AXE 2 : ORGANISER LE TERRITOIRE ÉCONOMIQUE DE MANIÈRE INTELLIGENTE ET ÉCORESPONSABLE

Considérant que l'enjeu de la disponibilité des espaces industriels est intrinsèquement lié à la planification et au cadre d'aménagement en vigueur à l'échelle de la CMM, la table s'explique mal que le projet de PMDE, dans l'axe 2, ne dresse pas d'actions, de chantiers, ou minimalement des liens avec le plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

La seule mention d'intérêt est faite à la page 64, dans l'axe 1, à l'action 1.1.1, où le document précise que la caractérisation des pôles d'emploi existants, l'identification des pôles d'emploi en émergence et l'analyse de leur desserte en transport collectif et actif pourront éventuellement alimenter de futurs travaux de révision du PMAD.

Le PMDE mentionne pourtant, à la page 78, dans l'axe 2, que l'absence de terrains de grandes superficies (10 ha et plus) et sans aucune contrainte pose des enjeux majeurs quant à l'attractivité économique du Grand Montréal et quant au maintien d'un équilibre entre les différents usages du territoire, deux éléments fondamentaux à la base même du PMAD, de sa structure et de sa portée. La Table recommande en ce sens que la CMM indique dans le document que l'enjeu de la demande et de la disponibilité en espace industriel, auquel s'attaque le projet de PMDE 2022-2031, servira d'intrant et sera traité dans les futurs travaux de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

La Couronne-Sud recommandait par ailleurs, dans son énoncé de position pour la révision du PMAD, que le plan métropolitain aborde les enjeux liés à la logistique dont la portée dépasse les limites métropolitaines et que le plan puisse lever les contraintes au développement des pôles économiques et logistiques afin de consolider certaines activités dont la localisation est tributaire des infrastructures et de considérations géographiques.

Objectif 2.1 Orienter la localisation géographique des projets d'entreprises en valorisant les complémentarités économiques territoriales

À l'action 2.1.1, la CMM indique vouloir mettre à la disposition de tous les acteurs contribuant au développement économique métropolitain une base de données évolutive sur les caractéristiques et zones de spécialisation des territoires, mais comment sera réalisée la mise à jour de cet outil, considérant que certaines municipalités, MRC ou organismes de développement économique ont leur propre outil de recensement. Des précisions pourraient être apportées afin d'éviter le dédoublement dans les entrées de données.

L'action 2.1.2 pourrait aussi être modifiée, voire tout simplement retirée. Cette action visant seulement à « prendre en compte » nous apparaît plutôt faible. De plus, le seul moyen identifié consiste en l'élaboration d'un portrait-diagnostic caractérisant le secteur logistique et les déplacements de marchandises sur le territoire métropolitain. Cette étude se veut tout compte fait un intrant aux actions 1.2.1 et 1.2.3, qui nous apparaissent beaucoup plus structurantes et pérennes pour toute la durée d'application du PMDE (2022 à 2031). Enfin, la Table rappelle que des études et portraits sur le secteur logistique sont abondamment présents (par exemple dans le cadre des études pour les pôles logistiques, pour la grappe Cargo M, pour la planification des espaces industriels) et que le comité exécutif a octroyé en 2021 un mandat pour la réalisation d'un portrait-diagnostic visant à appuyer la planification des espaces industriels en intégrant les déplacements de marchandises.

Nous recommandons aussi que l'action 2.1.3 soit clarifiée. Cette dernière vise l'élaboration d'un outil de gestion qui identifie la localisation optimale d'activités générant des déplacements de marchandises dans une optique de compétitivité métropolitaine et de transition énergétique. Toutefois, les entreprises rappellent qu'on ne peut pas parler de localisation optimale sans tenir en considération la main d'œuvre, celle-ci étant une variable fondamentale dans le choix de localisation. De plus, quelle forme prendra cet outil de gestion? À quelles entités et quels organismes sera-t-il accessible? Nous comprenons que cet outil permettra d'aider à la prise de

décisions, mais quels seraient les enjeux s'il en vient à déterminer la localisation d'activités et que cette localisation est différente ou opposable aux choix ou aux orientations des instances régionales ou locales? Quel sera le mécanisme de conciliation entre la CMM et ses membres?

Objectif 2.2 Mettre en valeur et optimiser l'utilisation de l'espace à vocation industrielle

La CMM entend réaliser une forme de monitoring, de suivi de l'occupation et de la demande en espace industriel. La Table recommande à la CMM de modifier le PMDE afin de tenir compte et prévoir la demande en espace industriel qui découlera de l'ensemble des projets qui s'implanteront sur le territoire au cours des prochaines années.

L'action 2.2.2 prévoit la réalisation d'une caractérisation fine des espaces occupés par les entreprises pour obtenir une représentation réelle des usages industriels du territoire, et le recensement des besoins nouveaux des demandeurs de terrains afin de mieux cerner les préoccupations à l'égard du territoire. Considérant l'ampleur de la tâche et que cette dernière exige une connaissance pointue de chaque partie du territoire métropolitain, la Couronne-Sud recommande de modifier cette section en précisant le rôle et la collaboration souhaitée avec les municipalités, les MRC et les CLD. La mise en commun des outils et la mutualisation de l'information pourraient nous permettre de gagner en efficacité.

Nous portons aussi à votre attention le fait qu'il semble y avoir un dédoublement entre les actions 2.2.1 et 2.1.1, les deux visant à mettre à jour les données sur les espaces industriels vacants.

L'action 2.2.4 vise quant à elle à lever les contraintes sur un minimum 10 % des espaces assujettis, ce qui équivaldrait à environ 268 hectares. La Couronne-Sud s'interroge sur quelles bases ce % a-t-il été établi? Devrait-il être de 5, 15, 20, 25 % ? La CMM entend également obtenir du financement pour que ses membres puissent élaborer un portrait de leurs terrains industriels et un plan de mise en valeur de ceux-ci (exemple : un plan de développement d'une zone industrielle durable). Mais la Couronne-Sud demeure perplexe. Quels seront les autres moyens qui permettront aux composantes de la CMM d'atteindre l'objectif du 10%? Nous craignons que les PDZID soient un peu à l'image des PDZA, où les MRC avaient obtenu du financement pour l'élaborer, mais encore faut-il qu'elles puissent bénéficier par la suite d'une aide stable et pérenne pour atteindre les objectifs et les cibles inscrits dans leur plan de développement. Si la région se fixe une cible chiffrée, encore faut-il qu'elle dispose des moyens pour atteindre la cible.

L'action 2.2.5 prévoit quant à elle la réalisation d'une démarche visant à anticiper les demandes exceptionnelles, non récurrentes, d'espace de grandes dimensions qui peuvent constituer des opportunités économiques de grande valeur. Le PMDE propose la création d'une banque foncière de terrains stratégiques afin de maintenir chez les investisseurs une perception de disponibilité et de prise en charge de la part de la région métropolitaine. Afin de bien mener cette action, la Couronne-Sud recommande de réaliser dans un premier temps une priorisation des terrains à certifier ou des espaces industriels à densifier par du regroupement de terrains, en collaboration avec les MRC, afin de tenir compte des priorités locales et celles de la CMM.

Objectif 2.3 Actualiser les parcs d'affaires

Le PMDE énonce la volonté d'accélérer la modernisation des bâtiments qui composent le parc immobilier industriel, en ajoutant qu'un programme pourrait être mis sur pied pour identifier le potentiel de revalorisation des bâtiments industriels et commerciaux. Nous nous demandons si la CMM a pris ou prendra en considération, pour l'élaboration et la mise en œuvre de cette action, la nouvelle réalité du télétravail et son impact quant à la mobilité des travailleurs vers les différents pôles d'emploi.

Objectif 2.4 Moderniser l'immobilier industriel

Le plan métropolitain prévoit accélérer la modernisation des bâtiments qui composent le parc immobilier industriel à l'échelle métropolitaine, en instaurant notamment un « programme d'identification du potentiel de revalorisation des bâtiments industriels et commerciaux ». Néanmoins, considérant la propriété privée du parc immobilier industriel et que le programme ne propose aucun incitatif financier à la modernisation, la Couronne-Sud se questionne à savoir si ce programme permettra des gains notables si l'action se résume à identifier des potentiels d'améliorations et de développements. Nous proposons en ce sens de modifier le libellé de l'action pour le suivant : « Encourager la modernisation de l'immobilier industriel ».

AXE 3 : RENFORCER L'ÉCOSYSTÈME D'INNOVATION AU MOYEN DES LEVIERS MÉTROPOLITAINS

Nous comprenons que la mise en œuvre de cet axe passera en grande partie par des interventions menées à travers les secrétariats des grappes métropolitaines. Ces derniers sont liés à la CMM par le biais d'une convention de financement doublée d'une formule de reddition de comptes annuelle. Afin d'assurer le succès de cet axe, la Couronne-Sud recommande à la CMM d'optimiser le processus de suivi des grappes, afin de mieux suivre leurs activités, analyser leur performance et résultat, et mieux les diffuser auprès des instances de la CMM, et ainsi accompagner davantage les officiers municipaux dans leur rôle auprès des grappes.

À l'action 3.2.1, il est question d'étoffer les critères de ciblage des investissements étrangers pour accroître les économies d'échelle des entreprises innovantes, mais la Table s'étonne que Montréal International ne soit pas mentionnée parmi les collaborateurs potentiels ou parties prenantes à l'action.

Pour l'action 3.2.2, afin de renforcer les projets d'innovation, il est question de réunir les regroupements sectoriels de l'économie afin qu'ils puissent mettre en commun leurs problématiques et déterminer ensemble les projets intersectoriels à mener. Davantage de programmes incitatifs de symbioses pourraient par ailleurs être mis en place afin d'accélérer l'innovation.

Enfin, la table soulève une préoccupation quant au risque d'avoir une vision de l'innovation beaucoup trop sectorielle, trop cloisonnée par secteur. Le document pourrait élargir cette vision, notamment en faisant des liens avec les notions d'innovation verticale et horizontale.

AXE 4 : DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES POUR LE GRAND MONTRÉAL DE DEMAIN

Le PMDE vise à faire passer le taux de diplomation universitaire des 25-34 ans à 48,5%, soit le niveau de Toronto. Nous demandons à la CMM de revoir cette section en visant également la diplomation postsecondaire (plutôt qu'universitaire seulement), où des besoins sont très présents chez les entreprises.

La CMM propose également, à l'action 4.1.2, de maintenir un seuil d'immigration permettant de combler les besoins de compétences de l'économie métropolitaine. Nous proposons à la CMM de revoir la formulation de cette action en adoptant également une perspective de rétention de main d'œuvre, par exemple avec l'accélération de la reconnaissance des acquis et des diplômes.

Le PMDE met aussi une emphase sur le fait que les travailleurs, et la formation qui leur est offerte, ne sont pas assez arrimés ni adaptés aux changements technologiques afin de permettre aux entreprises de saisir les opportunités pour innover. Nous nous questionnons toutefois si le problème réside vraiment dans la qualité ou le niveau de formation offerte. Des institutions de formation professionnelle font face à de grands défis de recrutement, le problème résiderait-il ainsi davantage sur la demande plutôt que sur l'offre de formations et sa qualité?

Enfin, le PMDE nous apparaît trop timide par rapport à la mise en place de solutions innovantes efficaces à la rareté de main-d'œuvre. Le document effleure le chantier de la robotisation et de l'automatisation, en visant pour l'essentiel sur un travail d'identification (action 3.1.1 visant à identifier les segments et les entreprises en besoin de rattrapage et les solutions appropriées et action 4.2.2 visant à identifier les solutions efficaces à la rareté de main-d'oeuvre). Est-ce que d'autres actions pourraient être envisagées afin de donner plus de vigueur à l'implantation de nouveaux procédés ou technologies qui permettraient d'offrir une aide considérable aux enjeux de ressources humaines des entreprises?

Nous vous remercions de l'intérêt que vous manifestez à l'égard de nos commentaires. N'hésitez pas à communiquer auprès de notre équipe pour toute question ou information.

Recevez, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,



Christian Ouellette
Président de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud
Maire de Delson